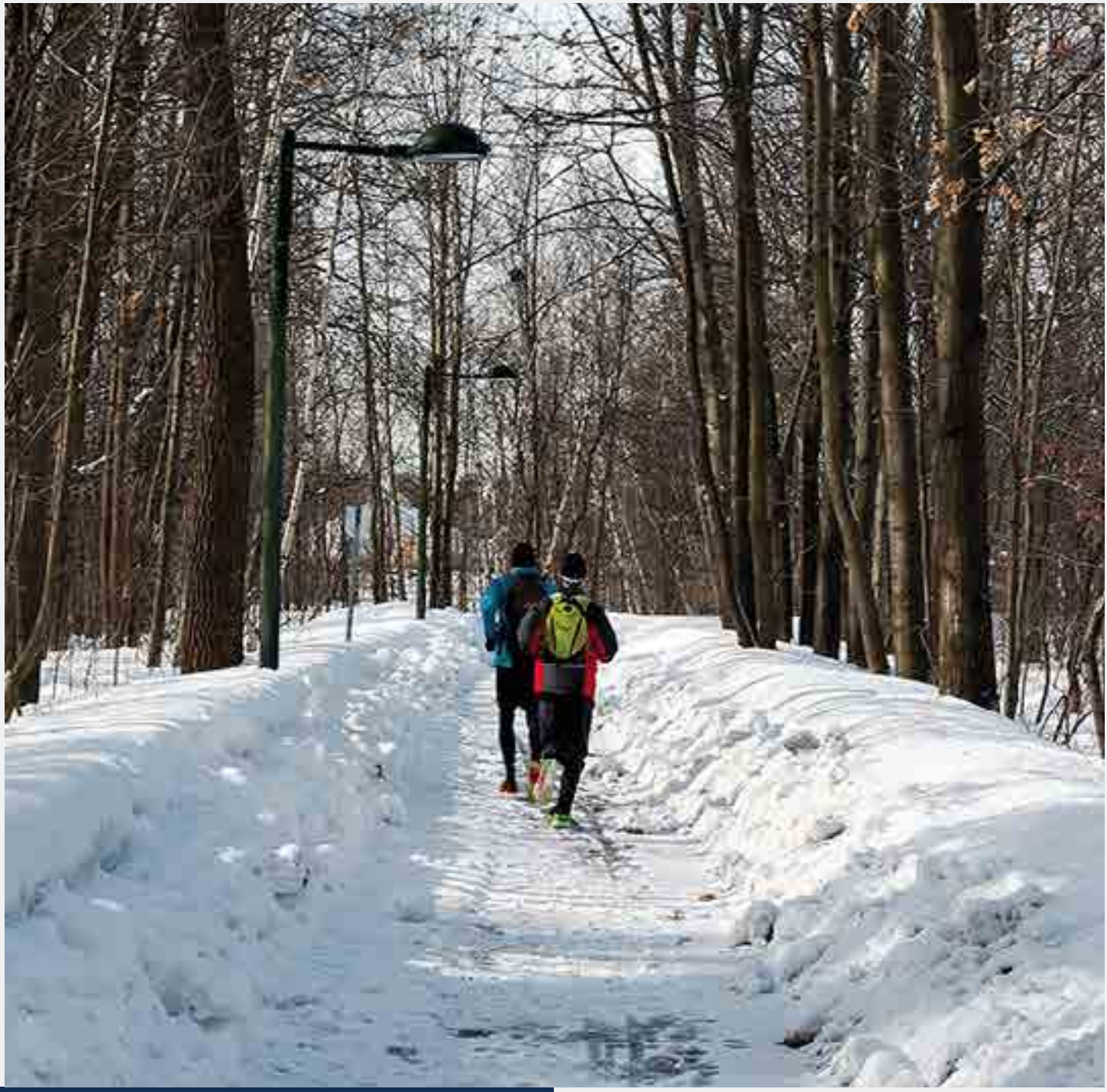

Voilà!

Vision SUR LE LAC

Hiver 2018-2019

HUMAINE

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes, Chers citoyens,

L'hiver s'est installé hâtivement cette année, ce qui m'amène à vous réitérer mon message de respect des consignes de déneigement, pour favoriser le bon voisinage et la sécurité sur nos routes. Ainsi, assurez-vous de ne jamais pelleter ou souffler la neige de votre propriété sur les bornes-fontaines, la voie publique, les trottoirs et les terrains privés.

Je vous informe également que le projet de complexe aquatique progresse positivement. En effet, la Ville a acheté une partie du terrain vacant faisant face à l'hôtel de ville, à l'ouest du parc Félix-Leclerc. Maintenant que le terrain nous appartient, nous pourrons enclencher les prochaines étapes nous menant vers l'inauguration officielle du complexe aquatique d'ici la fin de l'année 2019.

Je ne peux à ce moment vous présenter les faits saillants des prévisions budgétaires 2019, mais je vous invite à consulter notre site Web, notre page Facebook ainsi que l'hebdomadaire local afin de connaître nos priorités pour la prochaine année. Nous respecterons notre engagement à maintenir le compte de taxes à un niveau égal ou inférieur à l'Indice des prix à la consommation en 2019.

En terminant, les membres du conseil municipal se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux à l'occasion de Noël et du Nouvel An. Profitez de cette période de réjouissances pour vous retrouver en famille et entre amis.

La mairesse, Me Sonia Paulus
s.paulus@vsmsll.ca

Comité des installations sportives partagées | Comité sur les incendies |
Comité sur les mesures d'urgence | Régie de police | Responsable du *Vision sur le Lac*

DÉJEUNERS DE LA MAIRESSE

Si vous souhaitez vous entretenir avec moi à propos d'un sujet qui vous tient à cœur, d'un projet, d'une suggestion ou d'une problématique, vous êtes cordialement invité à participer aux déjeuners-causeries qui se tiennent à l'hôtel de ville un samedi par mois, de 9 h 30 à 11 h. Joignez-vous à la discussion ! Veuillez confirmer votre présence en téléphonant au 450 472-7310, poste 144.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 18 décembre*

DÉJEUNERS DE LA MAIRESSE

Samedi 15 novembre*

Les dates pour 2019 seront publiées dans le prochain calendrier municipal.

SOMMAIRE

2 Mot de la mairesse
3 Votre conseil
4 Actualités
6 Travaux publics
8 Environnement
10 Urbanisme
11 Programmes
12 Carte des services municipaux
13 Loisirs et culture
28 Sécurité publique
30 Organismes
32 Nous joindre

SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Vous souhaitez recevoir les appels automatisés de la Ville lors de situations d'urgence ou lorsque des messages importants doivent vous être transmis ? Inscrivez-vous à notre système d'appels automatisés. Notez qu'il s'agit d'un système indépendant de tous les autres services de la Ville. Veuillez nous transmettre vos coordonnées (adresse et un seul numéro de téléphone par résidence) en écrivant à l'adresse suivante : **g.beala@vsmsll.ca** ou en appelant au 450 472-7310, poste 109. Vous pourrez ainsi recevoir nos messages sur votre téléphone à la maison ou sur votre cellulaire.

FRANÇOIS RACINE
District 1 | f.racine@vsmsll.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Comité de circulation
Comité des finances et des ressources humaines
Comité des travaux publics
Comité sur les mesures d'urgence
Régie de police

JEAN-GUY LAJEUNESSE
District 2 | jg.lajeunesse@vsmsll.ca

Comité des travaux publics
Comité loisirs, arts et culture
Tricentris, centre de tri
Comité consultatif en environnement
Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

YVES LEGAULT
District 3 | y.legault@vsmsll.ca

Comité des finances et des ressources humaines
Comité des installations sportives partagées
Comité sur les incendies
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

JEAN-GUY BLEAU
District 4 | jg.bleau@vsmsll.ca

Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Office régional d'habitation
Comité de circulation
Tricentris, centre de tri

FRANÇOIS ROBILLARD
District 5 | f.robillard@vsmsll.ca

FRÉDÉRIQUE LANTHIER
District 6 | f.lanthier@vsmsll.ca

Comité consultatif en environnement
Comité consultatif d'urbanisme
Comité loisirs, arts et culture

CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

...

Dès le 1er novembre

Pour la saison 2018-2019, le programme de vaccination est modifié pour se concentrer sur les clientèles les plus à risque de développer les complications de la grippe.

Ainsi, les clientèles ciblées par le programme de vaccination contre la grippe sont les suivantes :

- Les personnes atteintes de certaines maladies chroniques, à partir de l'âge de 6 mois ;
- Les femmes enceintes atteintes de certaines maladies chroniques, quel que soit le stade de leur grossesse ;
- Les femmes enceintes en bonne santé, durant les 2e et 3e trimestres de leur grossesse ;
- Les personnes âgées de 75 ans et plus ;
- Les proches résidant sous le même toit et les aidants naturels des personnes mentionnées ci-dessus et les proches des enfants de moins de 6 mois ;
- Les travailleurs de la santé, en particulier ceux qui donnent des soins directs aux patients en centre hospitalier ou en CHSLD.

Les enfants de 6 à 23 mois ainsi que les adultes de 60 à 74 ans en bonne santé ne font désormais plus partie des groupes ciblés par la vaccination. Ces personnes sont maintenant considérées comme étant à faible risque de complications. Toutefois, celles qui le désirent pourront recevoir le vaccin gratuitement si elles le demandent.

Les personnes désirant se faire vacciner devront prendre un rendez-vous sur le site **clicsanté.ca** ou en téléphonant au 1 888 664-2555.

Pour en savoir plus ou connaître les dates et les lieux de vaccination, visitez le site **santelaurentides.gouv.qc.ca**.

FERMETURE DES BUREAUXMUNICIPAUX

Les bureaux municipaux seront fermés à l'occasion du congé des fêtes, soit du 22 décembre au 6 janvier.

Pour contacter les policiers de façon non urgente durant cette période, veuillez composer le 450 974-5300. S'il s'agit d'une urgence, composez le 9-1-1.

CÉRÉMONIE *UNE NAISSANCE, DEUX ARBRES*

Le 14 octobre dernier avait lieu la cérémonie annuelle de remise des certificats dans le cadre du programme *Une naissance, deux arbres*. Les parents de 54 poupons ont décidé de souligner l'arrivée de leur enfant en posant un geste écologique. En effet, les familles inscrites ont chacune reçu un arbre, et pour chaque arbre remis, un deuxième a été planté par la Ville dans un espace vert du territoire. C'est donc 108 arbres qui ont été plantés et qui embelliront le territoire marthelacquois pour les générations à venir.

Plus de 125 personnes, en majorité des membres de la famille, se sont déplacées pour recevoir un certificat personnalisé avec la photo de leur enfant ainsi qu'une fiche descriptive de l'arbre sélectionné.

Vous pouvez déjà vous inscrire pour une remise d'arbre en 2019, voir tous les détails à **vsmsll.ca** sous l'onglet **Programmes**.

COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

La collecte annuelle des sapins de Noël aura lieu les lundis 7 et 14 janvier. Les citoyens qui désirent se départir de leur sapin naturel sont invités à le dégarnir, puis à le déposer en bordure de la rue la veille de la collecte après 20 h ou avant 7 h le jour de la collecte. Assurez-vous qu'il ne soit pas pris dans un amas de neige ou de glace sans quoi il ne sera pas ramassé.

TAXES MUNICIPALES

Votre compte en ligne ! Voilà!

Grâce à la plateforme *Voilà !* vous pouvez consulter et recevoir votre compte de taxes en ligne.

Rien de plus simple ! Par le biais de votre dossier de citoyen, sous l'onglet **Taxes**, vous pouvez dès maintenant **Ajouter une propriété** en inscrivant votre adresse. Par la suite, vous pourrez joindre votre compte de taxes à votre dossier et le visionner en ligne. Notez que vous devez avoir votre compte de taxes 2018 en main afin d'avoir accès à votre numéro matricule et à votre numéro de compte.

Pour recevoir votre compte de taxes 2019 en ligne, vous devez cliquer sur **M'abonner** et accepter les conditions d'utilisation. En choisissant cette option, lorsque votre compte de taxes sera disponible dans votre dossier citoyen, vous recevrez un courriel à l'adresse que vous utilisez pour vous connecter.

Si vous éprouvez des difficultés avec l'inscription de votre compte, contactez le Service de la trésorerie au 450 472-7310, poste 100.

STATIONNEMENTDANSLESRUES

Du 15 novembre au 15 avril, la Ville rappelle que le stationnement sur la voie publique est **interdit** de minuit à 7 h.

EN PÉRIODE HIVERNALE

...

Quelques rappels utiles qui assureront efficacité et sécurité !

Collecte des matières organiques

Nous vous rappelons que, de décembre à mars, la collecte des matières organiques a lieu le 3e lundi du mois. L'horaire hebdomadaire reprendra le 1er avril 2019.

L'hiver, les cycles de gel et dégel font que les matières organiques tendent à coller au fond du bac brun. Dans ce cas, il est possible que le camion ne puisse pas en vider l'intégralité. Voici quelques solutions faciles à mettre en place :

- Pour absorber l'humidité, vous pouvez tapisser le fond du bac brun de plusieurs couches de papier journal ;
- Afin d'aider à ce qu'il se vide bien, déposez un morceau de carton (une boîte de céréale, par exemple) au fond du bac ;
- Pour que les matières ne collent pas aux parois, évitez les liquides ou vaporisez **légèrement** d'huile les côtés et le fond du bac ;
- Doublez votre bac d'un grand sac en papier. Vous en trouverez dans la plupart des magasins à grande surface et des quincailleries.

Emplacement des bacs

En période hivernale, afin de permettre un déneigement adéquat et d'éviter le bris de vos bacs, ceux-ci doivent se trouver à environ 1 m à l'intérieur des limites de la rue et ne pas être placés sur le trottoir. Vous pouvez mettre vos bacs au chemin après 20 h la veille de la collecte. Les bacs doivent être enlevés au plus tard à 20 h le jour même.

Rappel aux déneigeurs privés

En vertu du règlement 631, chaque entrepreneur en déneigement d'entrées privées doit obtenir un permis délivré par la Ville avant d'entamer sa saison d'activités. À cet effet, l'entrepreneur doit se présenter au garage municipal pour déposer sa demande. Le coût du permis pour la première année est de 100 $; le renouvellement (deux années consécutives) est fixé à 50 $. Nous suggérons donc à la population d'exiger que l'entrepreneur possède un permis d'exploitation valide avant de signer le contrat.

ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

En prévision des nombreuses bordées de neige à venir cet hiver, nous tenons à vous rappeler que la neige ne doit pas être poussée ou déposée sur :

- les chemins publics ;
- les trottoirs ;
- les sentiers récréatifs ;
- les places publiques ;
- les terrains privés (à moins d'avoir le consentement du propriétaire) ;
- les bornes-fontaines.

Si vous confiez l'enlèvement de la neige sur votre propriété à un entrepreneur, assurez-vous que celui-ci possède un permis de la Ville. Convenez avec lui du meilleur endroit où déposer la neige, afin qu'il ne la souffle pas dans la rue ou sur le terrain du voisin.

Cendres de foyer

Les cendres que vous récupérez de votre foyer doivent être déposées dans un contenant métallique à fond surélevé, à l'extérieur, loin de toute matière combustible. Comme les cendres peuvent être chaudes pendant plusieurs jours, il est important d'être très prudent et de ne jamais les mettre directement dans votre bac.

Une fois qu'elles sont éteintes et refroidies, elles peuvent être jetées dans le bac brun, avec les matières organiques, où elles contribueront au compostage.

Éclairage de rue

Si vous constatez la défectuosité d'un lampadaire (clignotements, lumière constamment éteinte ou allumée), déterminez l'emplacement de ce dernier en indiquant l'adresse où il est situé. Rapportez le bris au 450 472-7310, poste 116, ou envoyez un courriel à **c.robillard@vsmsll.ca.**

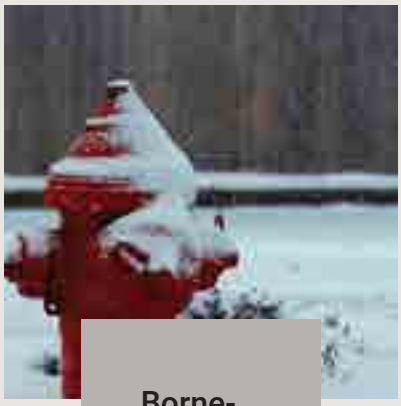

Borne-fontaine

Par mesure de sécurité, il est très important que les bornes-fontaines soient accessibles en tout temps afin de ne pas nuire aux interventions d'urgence. C'est pourquoi il est strictement interdit de mettre de la neige sur celles-ci lorsque vous déneigez votre terrain. Nous vous demandons de bien informer votre déneigeur à cet effet.

MATIÈRES ORGANIQUES

...

Qu'advient-il du contenu de votre bac brun une fois arrivé au site de compostage ?

1 RÉCEPTION ET PRÉPARATION

Les matières humides et biodégradables sont triées manuellement et mécaniquement. Elles sont ensuite combinées, selon une recette appropriée, avec des feuilles mortes, des branches et des résidus de bois. Le mélange est finalement disposé en andains (monticules) sur une plate-forme à aire ouverte.

2 COMPOSTAGE

Les matières sont mécaniquement retournées à plusieurs reprises, ce qui favorise la circulation d'air à travers la masse en compostage. Exposés à des températures très élevées pendant le processus de compostage, les résidus organiques d'origine animale et végétale sont purifiés et transformés en un compost riche en humus.

3 TAMISAGE

Après quelques mois de maturation, le compost doit subir une dernière étape de traitement, car il contient de petits objets de plastique, de verre ou de métal, présents dans les matières organiques reçues au site et qui ont échappé aux tris précédents. Le tamisage se fait à l'aide d'une machine rotative qui sépare le compost fin des particules grossières qu'il faut retirer avant la mise en marché.

4 MISE EN MARCHÉ

Le produit fini est d'excellente qualité et est redistribué sous forme de compost ou de terreau pour l'aménagement paysager.

En recyclant les matières organiques, nous contribuons à la lutte aux changements climatiques par la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES).

QUOI METTRE ET NE PAS METTRE DANS LE BAC ?

Quelques règles simples pour se rappeler les matières organiques acceptées

cru, cuit ou avarié

EST-CE QUE ÇA SE MANGE OU EST-CE UNE PARTIE DE QUELQUE CHOSE QUI SE MANGE ?

- Fruits et légumes (pelures, noyaux et épis inclus)
- Viandes, volailles, poissons et fruits de mer (peau, os, carcasses, carapaces et coquilles inclus)
- Noix, œufs (coquilles incluses)
- Produits laitiers solides ou semi-solides
- Pains et pâtes alimentaires
- Produits de boulangerie, de pâtisserie et de confiserie
- Aliments périmés (sans emballage)
- Grains de café, feuilles de thé et tisanes (sachets et filtres à café inclus, mais sans broche ni corde)
- Légumineuses
- Nourriture pour animaux
- Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus du bac de collecte

emballages souillés

EST-CE DU PAPIER OU DU CARTON ?

- Boîtes de pizza, boîtes de livraison de repas et assiettes de carton non cirées, non glacées, non laminées et sans agrafe
- Moules en papier pour muffins ou gâteaux, papier parchemin
- Essuie-tout, serviettes de table et mouchoirs
- Journaux et circulaires non glacés et sans agrafe
- Sacs en papier

jardinage

EST-CE UN RÉSIDU DE JARDIN ?

- Feuilles mortes
- Gazon et herbes coupés
- Fleurs, plantes (herbe à puces et à poux exclues), résidus d'entretien des plates-bandes, de désherbage et de sarclage
- Cônes et aiguilles de conifères
- Paille, foin et chaume
- Terre d'empotage et terreau
- Petites branches (moins de 4 cm de diamètre et 30 cm de longueur), retailles de haies
- Petites racines
- Copeaux de bois non traités

AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES AUSSI ACCEPTÉES

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique exclus)
- Cendres froides (refroidies 72 heures minimum)
- Tous les types de litière pour animaux, agglomérante incluse
- Excréments de chien dans un sac de papier ou enveloppés dans du papier

RAPPEL DES MATIÈRES REFUSÉES

- ✕ Tous les sacs de plastique : biodégradables, oxobiodégradables ou compostables
- ✕ **Toutes les matières recyclables :** cartons de crème glacée, boîte de repas congelés, tasse à café en papier, contenant de type Tetra Pak
- ✕ Canettes, bouteilles ou objets en verre ou métal
- ✕ Tous les résidus de construction et de démolition : gypse, roches, gravier de rue, bois traité, céramique
- ✕ Tous les résidus domestiques dangereux : médicaments, matières traitées aux pesticides, batteries
- ✕ Autres : animaux morts, soie dentaire, cotons-tiges, couches et serviettes hygiéniques, capsules de café de type Keurig compostables, textiles, mégots de cigarette, sacs d'aspirateur et leur contenu, charpie de sécheuse et feuilles d'assouplissant, chandelles et gommes à mâcher

ABRI TEMPORAIRE

Autorisé du 15 octobre au 15 avril, et ne nécessite aucun permis !

L'abri d'auto temporaire consiste en une structure tubulaire de métal recouverte d'une toile. Son installation est permise en période hivernale uniquement du 15 octobre au 15 avril suivant. Il n'est pas nécessaire de se procurer un permis pour l'installation d'un abri d'auto temporaire. Cependant, l'abri d'auto temporaire doit :

- Servir seulement à garer des véhicules automobiles ou à protéger des passages piétonniers ;
- Être érigé sur un espace de stationnement ou sur la voie d'accès à cet espace ;
- Être installé à une distance minimale de 0,3 m (1 pied) de l'emprise de la voie publique ;
- Avoir une hauteur maximale de 3 m (10 pieds) ;
- Dans le cas d'un terrain en coin, ne jamais être situé dans le triangle de visibilité, fixé à 6 m (20 pieds) du point de rencontre des lignes de rue bordant le terrain.

La Ville ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage causé aux abris d'auto temporaires par sa machinerie et ses employés au cours des travaux d'entretien des rues, si ces abris ne sont pas érigés conformément à la règlementation municipale applicable.

UTILISATION DE L'EMPRISE DE RUE À DES FINS PERSONNELLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac rappelle à ses citoyens que l'espace compris entre la limite d'une propriété privée et le bord de la rue ou du trottoir constitue l'emprise municipale. Cette emprise appartient à la Ville et sert principalement à l'installation de services publics, tels que les bornes d'incendie, l'éclairage, la signalisation routière et, dans certains cas, les installations d'Hydro-Québec, de Vidéotron et de Bell.

Or, plusieurs citoyens utilisent une partie de l'emprise de rue à des fins personnelles, par exemple pour y installer une clôture, pour aménager l'espace à l'aide de pierres décoratives, pour stationner des voitures ou pour planter des arbres. Lorsqu'un citoyen empiète sur l'emprise de rue, le risque de bris d'équipement de la Ville et des installations souterraines est accru, sans oublier que cela restreint l'accès à cette portion de terrain, qui demeure une propriété municipale.

Pour valider la limite de l'emprise de rue, les résidents sont invités à vérifier leur certificat de localisation. Il indique avec précision la distance entre le mur d'une propriété et la limite de l'emprise (limite de terrain).

L'emprise de rue doit rester libre de tout obstacle, en tout temps.

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est fière d'encourager l'utilisation de couches réutilisables afin de réduire l'enfouissement. Ainsi, elle accorde aux parents d'enfants de 18 mois et moins qui résident sur son territoire une aide financière pour l'achat de ce type de couches.

Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) de couches réutilisables d'une valeur de 200 $ et plus, avant les taxes, les familles participantes recevront un remboursement de 150 $. Une limite d'un remboursement de couches réutilisables par enfant et par année civile s'applique.

Si vous souhaitez obtenir un remboursement, téléchargez le formulaire sous l'onglet **Programmes** de notre site Web et présentez-vous à l'hôtel de ville muni des documents demandés.

UNE NAISSANCE, DEUX ARBRES

Le programme *Une naissance, deux arbres* est une initiative environnementale permettant aux parents de poser un geste écologique pour souligner l'arrivée de leur enfant. Si admissibles, les familles inscrites recevront une essence d'arbre préalablement choisie qu'elles devront planter sur leur propriété ou à l'intérieur des limites de la ville. Pour chaque arbre remis, un deuxième sera planté par la Ville dans une placette ou un espace vert du territoire. Téléchargez le formulaire d'inscription sous l'onglet **Programmes** de notre site Web et présentez-vous à l'hôtel de ville muni de ce formulaire rempli ainsi que des documents suivants :

- une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant ;
- un document prouvant que l'un des deux parents était propriétaire et résident sur le territoire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au moment de la naissance ou de l'adoption.

Vous devez faire parvenir une photographie en couleurs de l'enfant (en format JPEG), qui sera par la suite utilisée pour produire le certificat, à l'adresse suivante : **c.barrette@vsmsll.ca**. La cérémonie de remise des certificats aura lieu en octobre prochain et la date limite pour s'inscrire est le 30 août 2019.

Repérez-vous !

À CHAQUE BÂTIMENT,
SES SERVICES ADMINISTRATIFS.

Hôtel de Ville

3000, chemin d'Oka

COMPTOIR DE LA PERCEPTION

- Paiement des taxes municipales
- Émission de la vignette pour la rampe de mise à l'eau

GREFFE

- Assermentation
- Demande d'accès à un document ou à un renseignement personnel

URBANISME

- Permis de construction et de rénovation (cabanon, agrandissement, garage, etc.)
- Certificats d'autorisation (piscine, spa, arbre, clôture, etc.)
- Certificat d'occupation (nouveau commerce)

Centre communautaire

99, rue de la Mairie
L'entrée se fait par la bibliothèque Laurent-Savage

- Émission et renouvellement de la carte du citoyen
- Inscription aux activités récréatives et sportives, ainsi qu'aux camps d'été et de la relâche scolaire
- Location de salles et de terrains sportifs
- Assermentation
- Demande de remboursement relié à la politique des frais de non-résidents et à la politique des jeunes athlètes d'élite sportive
- Gestion des demandes et des besoins des organismes sportifs et communautaires

Bibliothèque Laurent-Savage

99, rue de la Mairie

- Émission et renouvellement de la carte du citoyen
- Postes Internet
- Photocopie, télécopie, impression, numérisation
- Salle de groupe

DES ACTIVITÉS PASSIONNANTES POUR UN HIVER MÉMORABLE

...

Programmation des loisirs : session d'hiver

Camp de la relâche scolaire

Horaire des patinoires

Une foule d'activités culturelles !

LES MODALITÉS

...

Activités de loisirs d'hiver

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Résident : 3 au 16 décembre

Non-résident : 10 au 16 décembre

DÉBUT DE SESSION

À partir du 14 janvier

Notez que les cours feront relâche du 3 au 9 mars.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En ligne : vsmsll.ca

En personne
Service des loisirs
et de la vie communautaire
99, rue de la Mairie

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi de 8 h 30 à midi

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

En ligne
Carte de crédit seulement

En personne
Argent comptant, carte de crédit et paiement direct

CARTE DU CITOYEN ET DU NON-RÉSIDENT

La carte du citoyen ou du non-résident doit être valide au moment de l'inscription. Consultez la section **Carte du citoyen** sur le site Web à **vsmsll.ca** pour plus d'information.

ANNULATION D'ACTIVITÉS

La Ville se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant. Les personnes inscrites seront avisées et les frais d'inscription seront remboursés en totalité.

La Ville se réserve également le droit de reporter ou de créditer un cours annulé pendant la session.

LIEUX DES ACTIVITÉS

Bibliothèque Laurent-Savage
99, rue de la Mairie

Centre communautaire
99, rue de la Mairie

Chalet municipal
3100, rue Laurin

École des Lucioles
320, rue de la Sève

École des Grands-Vents
3180, rue Laurin

École Horizon-du-Lac
3102, rue de l'Église

École Liberté-Jeunesse
2919, boulevard des Promenades

Parc Félix-Leclerc
2965, chemin d'Oka

Pavillon Jeunesse Optimiste
3014, chemin d'Oka

ACTIVITÉS JEUNESSE

...

On s'active pour se garder au chaud !

ABC DU SPORT

HORAIRE
Dimanche
9 h à 9 h 45
(2-3 ans, parent-enfant)
10 h à 10 h 45
(3-4 ans, parent-enfant)
11 h à 12 h
(4-6 ans, sans parent)

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
125 $ pour 8 semaines

ATELIERS PRÉSCOLAIRES 3-5 ANS

HORAIRE
Lundi et/ou mercredi et/ou vendredi
9 h à 11 h 30

LIEU
Chalet municipal

COÛT
140 $ – 1 fois/semaine
270 $ – 2 fois/semaine
340 $ – 3 fois/semaine
Pour 10 semaines

ATELIERS DE SOCCER RÉCRÉATIF

HORAIRE
Samedi
9 h à 9 h 55
(4 ans, parent-enfant)
10 h à 10 h 55
(5-6 ans, mixte 1)
11 h à 11 h 55
(7-9 ans, mixte 1)
12 h à 12 h 55
(5-8 ans, mixte 2)

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
92 $ pour 10 semaines

BADMINTON FAMILIAL

HORAIRE
Mardi
18 h à 19 h 30
Pour les jeunes (moins de 18 ans) accompagnés d'un adulte

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
40 $ (prix par personne)
Pour 10 semaines

BASKETBALL | 6-11 ANS

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Dimanche
9 h 15 à 10 h 15
(6-8 ans)
10 h 15 à 11 h 30
(9-11 ans)

LIEU
École Horizon-du-Lac

COÛT
45 $ pour les 6-8 ans
50 $ pour les 9-11 ans
Pour 10 semaines

BYE-BYE STRESS – LIGUE DES SUPERHEUREUX 8-12 ANS

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Mardi
18 h à 19 h

LIEU
Centre communautaire

COÛT
70 $ pour 10 semaines

CIRQUE | 4-18 ANS

HORAIRE
Samedi
9 h à 10 h
(4-6 ans)
10 h à 11 h 30
(7-12 ans – débutant)
11 h 30 à 13 h 30
(13-18 ans – intermédiaire)

LIEU
École Liberté-Jeunesse

COÛT
120 $ (4-6 ans)
145 $ (7-12 ans – débutant)
175 $ (13-18 ans – intermédiaire)
Pour 10 semaines

CLUB DES DÉBROUILLARDS : ANIMATIONS SCIENTIFIQUES 6-12 ANS

HORAIRE
Samedi
9 h à 10 h
(6-8 ans)
10 h 15 à 11 h 15
(9-12 ans)

LIEU
Centre communautaire

COÛT
85 $ pour 10 semaines

COMÉDIE MUSICALE 6-10 ANS

HORAIRE
Samedi
11 h 30 à 12 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
60 $ pour 10 semaines

DANSE CONTEMPORAINE 8-12 ANS

HORAIRE
Mardi
18 h 15 à 19 h 15

LIEU
Centre communautaire

COÛT
60 $ pour 10 semaines

GARDIENS AVERTIS 11 ANS ET +

HORAIRE
Dimanche
24 février 8 h 30 à 16 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
45 $

HIP-HOP | 5-13 ANS

HORAIRE
Mercredi
17 h 45 à 18 h 45
(5-7 ans)
Samedi
14 h 15 à 15 h 15
(5-7 ans)
Mercredi
19 h à 20 h
(8-13 ans)

LIEU
Centre communautaire

COÛT
60 $ pour 10 semaines

INITIATION À LA DANSE 3-5 ANS

HORAIRE
Samedi
9 h à 10 h
(3-4 ans)
10 h 15 à 11 h 15
(3-4 ans)
13 h à 14 h
(4-5 ans)
Mardi
17 h à 18 h
(3-4 ans)

LIEU
Centre communautaire

COÛT
60 $ pour 10 semaines

INITIATION À LA PROGRAMMATION INFORMATIQUE | 12-14 ANS

HORAIRE
Lundi
19 h à 20 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
Gratuit pour 8 semaines

KATAG | 7 À 12 ANS

HORAIRE
Vendredi
18 h 15 à 19 h 30

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
90 $ pour 10 semaines

MASSAGE BIENVEILLANT – LIGUE DES SUPERHEUREUX 4-7 ANS (PARENT-ENFANT)

HORAIRE
Mercredi
18 h à 19 h

LIEU
Centre communautaire

COÛT
70 $ pour 10 semaines

MASSAGE POUR BÉBÉ 0 À 10 MOIS | ET CAUSERIE

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Jeudi
10 h à 11 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
125 $ pour 5 semaines

PRÊTS À RESTER SEULS ! 9-13 ANS

HORAIRE
Dimanche
9 h à 15 h
10 février ou 17 mars

LIEU
Centre communautaire

COÛT
45 $

TENNIS | 3 À 15 ANS

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Dimanche
12 h 30 à 13 h 25
(3-5 ans, parent-enfant)
13 h 30 à 14 h 25
(6-8 ans)
14 h 30 à 15 h 25
(9-15 ans – débutant)
15 h 30 à 16 h 25
(9-15 ans – intermédiaire)

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
95 $ pour 10 semaines

YOGA-JEU | 3 À 9 ANS

HORAIRE
Samedi
9 h à 9 h 55
(3-5 ans, parent-enfant)
10 h à 10 h 55
(6-9 ans, sans parent)

LIEU
École Horizon-du-Lac

COÛT
70 $ pour 10 semaines

ZUMBA KIDS 4 À 11 ANS

HORAIRE
Mercredi
18 h 15 à 19 h
(4 à 6 ans, parent-enfant)
19 h 05 à 19 h 50
(7-11 ans, sans parent)

LIEU
École Horizon-du-Lac

COÛT
55 $ pour 10 semaines

PEINTURE | 7 À 11 ANS

HORAIRE
Jeudi
18 h à 19 h

LIEU
Centre communautaire

COÛT
70 $ pour 10 semaines

ESPACE LIBRE ACTION (PARENT-ENFANT DE 0 À 5 ANS)

Venez profiter d'une grande salle où bouger et vous amuser entre amis. Cette activité permet aux enfants de développer leur créativité et leurs habiletés sociales et motrices. La présence du parent est obligatoire en tout temps.

HORAIRE
Lundi
9 h à 11 h 30

LIEU
Pavillon Jeunesse Optimiste

COÛT
Gratuit

ACTIVITÉS POUR ADULTES

• • •

Du plaisir cet hiver, dès le 14 janvier

BADMINTON LIBRE 16 ANS ET +

HORAIRE
Mardi
20 h à 22 h

LIEU
École Liberté-Jeunesse

COÛT
50 $ pour 10 semaines

BÉBÉS ET BAMBINS EN SÉCURITÉ | 16 ANS ET +

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Dimanche
27 janvier 13 h à 16 h
ou
Lundi
25 février 9 h à 12 h
ou
Mardi
26 mars 12 h 30 à 15 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
35 $

CARDIO JOGGING 14 ANS ET +

HORAIRE
Mardi ou jeudi
19 h à 20 h

LIEU
Parc Félix-Leclerc

COÛT
115 $ pour 10 semaines

« JE COACH MA VIE ! » 16 ANS ET +

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Jeudi
18 h 30 à 20 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
20 $ pour 10 semaines

ENTRAÎNEMENT BELLYFIT 16 ANS ET +

HORAIRE
Jeudi
18 h 30 à 19 h 30

LIEU
École des Lucioles

COÛT
92 $ pour 10 semaines

EXCEL ET WORD POUR DÉBUTANTS | 16 ANS ET +

HORAIRE
Lundi
18 h 45 à 19 h 45

LIEU
Bibliothèque Laurent-Savage

COÛT
75 $ pour 10 semaines

INITIATION À L'INFORMATIQUE ET AU WEB 55 ANS ET +

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Mercredi
13 h à 14 h

LIEU
Bibliothèque Laurent-Savage

COÛT
Gratuit pour 10 semaines

INSANITY MAX30 16 ANS ET +

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Lundi
20 h à 20 h 30

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
45 $ pour 10 semaines

MISE EN FORME | 50+

HORAIRE
Mercredi
15 h 30 à 16 h 25

LIEU
Centre communautaire

COÛT
65 $ pour 10 semaines

MISE EN FORME MAMAN-BÉBÉ | 16 ANS ET +

HORAIRE
Mercredi
9 h 30 à 10 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
80 $ pour 10 semaines

PEINTURE | 16 ANS ET +

NOUVEAUTÉ

HORAIRE
Mercredi
14 h à 15 h
Jeudi
19 h 15 à 20 h 15

LIEU
Centre communautaire

COÛT
70 $ pour 10 semaines

PILATES | 16 ANS ET +

HORAIRE
Vendredi
9 h 30 à 10 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
65 $ pour 10 semaines

PHOTOGRAPHIENUMÉRIQUE 16 ANS ET +

HORAIRE
Lundi
13 h 30 à 15 h 30 (débutant)
Mardi
19 h 30 à 21 h 30 (débutant)
Mercredi
19 h 30 à 21 h 30 (intermédiaire)

LIEU
Centre communautaire

COÛT
75 $ pour 10 semaines

STUDIO SUP FITNESS 16 ANS ET +

HORAIRE
Mardi
20 h à 21 h

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
90 $ pour 10 semaines

TAI-CHI | 16 ANS ET +

HORAIRE
Mardi
10 h 35 à 11 h 35 (débutant)
13 h à 14 h 30 (intermédiaire)

LIEU
Centre communautaire

COÛT
65 $ pour 10 semaines

TENNIS INTERMÉDIAIRE-AVANCÉ | 16 ANS ET +

HORAIRE
Mercredi
19 h 30 à 21 h 30

LIEU
École Liberté-Jeunesse

COÛT
165 $ pour 10 semaines

YOGA 50+

HORAIRE
Vendredi
10 h 35 à 11 h 35

LIEU
Centre communautaire

COÛT
65 $ pour 10 semaines

YOGA HATHA | 16 ANS ET +

HORAIRE
Lundi
20 h 05 à 21 h 05 (10 semaines)

LIEU
École Horizon-du-Lac

COÛT
65 $ pour 10 semaines

YOGA MUSCULAIRE 16 ANS ET +

HORAIRE
Lundi
19 h à 20 h

LIEU
École Horizon-du-Lac

COÛT
65 $ pour 10 semaines

YOGA-PILATES | 16 ANS ET +

HORAIRE
Mercredi
16 h 30 à 17 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
65 $ pour 10 semaines

ZUMBA FITNESS 16 ANS ET +

HORAIRE
Lundi
19 h à 20 h
Mercredi
20 h à 21 h

LIEU
Écoles des Grands-Vents
et Horizon-du-Lac

COÛT
70 $ pour 10 semaines

ZUMBA GOLD | 50 ANS ET +

HORAIRE
Mercredi
13 h à 14 h
Vendredi
13 h à 14 h

LIEU
Centre communautaire

COÛT
70 $ pour 10 semaines

RAPPEL

Tous les cours feront relâche du 3 au 9 mars.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX!

Nous vous invitons à nous suivre sur Facebook et Twitter afin de rester informés sur ce qui se passe dans votre ville et d'interagir avec votre communauté!

Actualités

Communiqués, ventes-débarras, rappels saisonniers, etc.

Loisirs

Programmation, activités spéciales, patinoires, camps, etc.

Événements

Fêtes thématiques, conférences, spectacles, expositions, etc.

Pour nous joindre, rien de plus facile!

Facebook.com/vsmsll ou retrouvez l'icône à partir de notre site Web

Suivez-nous sur Twitter
Twitter.com/vsmsll

Voilà!

UNE VILLE INTELLIGENTE!

Votre plateforme de communication citoyenne. Créez votre dossier personnalisé pour :

- avoir accès à votre compte de taxes ;
- vous inscrire à toutes les activités offertes par la Ville ;
- recevoir des messages importants ;
- suivre le calendrier des collectes ;
- et bien plus !

Une application mobile est aussi disponible !

CAMP DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

• • •

Du 4 au 8 mars, pour les 5 à 12 ans

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Résident : 4 au 17 février
Non-résident : 11 au 17 février

COMMENTS'INSCRIRE

En ligne : vsmsll.ca

En personne : Service des loisirs et de la vie communautaire
99, rue de la Mairie

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à midi

AU PROGRAMME

Bricolages, jeux intérieurs et de plein air, activités sportives, journées thématiques et plusieurs autres surprises !

HORAIRE DU CAMP
Lundi au vendredi 8 h 30 à 16 h

SERVICE DE GARDE INCLUS
Lundi au vendredi
de 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h

LIEU
École des Grands-Vents

Pour les détails des activités, les tarifs et modalités d'inscription, consultez le **vsmsll.ca**.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES CAMPS

Fiche d'évaluation à remplir

Le camp de jour de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac offre un programme d'accompagnement aux enfants ayant déjà un suivi particulier à l'école. Ce soutien est offert dans une perspective d'intégration et d'inclusion au camp de jour régulier. Nous vous invitons à remplir la fiche d'évaluation se trouvant sur notre site Web et à nous la faire parvenir par courriel **avant le 4 février** pour le camp de la relâche scolaire et **avant le 4 mars** pour le camp de jour d'été à **inscriptions@vsmsll.ca**. Prenez note que la fiche d'évaluation ne remplace pas l'inscription. Vous devrez ensuite inscrire votre enfant au camp de jour.

HORAIRE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

Chalet du parc municipal
3100, rue Laurin
Avec surveillance, chalet ouvert

HORAIRE RÉGULIER
Lundi au vendredi 16 h à 22 h
Samedi et dimanche 10 h à 22 h

PÉRIODE DES FÊTES
24 et 31 décembre 10 h à 15 h
Noël et jour de l'An Fermé
26 au 30 décembre 10 h à 22 h
2 au 6 janvier 10 h à 22 h

RELÂCHE SCOLAIRE 4 AU 8 MARS
Lundi au vendredi 10 h à 22 h

Lors de tempêtes ou de mauvais temps, le chalet municipal sera fermé. Aucun flânage ne sera toléré dans les chalets municipaux.

AUTRES PATINOIRES, SANS SURVEILLANCE*

HORAIRE RÉGULIER
Tous les jours jusqu'à 22 h

LIEUX

Parc Clair-de-lune
333, 6e Avenue

Parc Roland-Laliberté
25, 13e Avenue

Parc Maurice-Binette,
60, 31e Avenue

Parc des Anges
Rue des Anges

Parc Mon Rêve
Rue de la Sève

**Prenez note que ces patinoires n'ont pas de chalet.*

Pour plus d'information, veuillez téléphoner au 450 472-7310, poste 145.

LA BIBLIOTHÈQUE

...

Un lieu inspirant et chaleureux cet hiver !

SUGGESTIONS DE LECTURE

Les nouveautés

ADULTES

Titre : *Bibliothèque Laurent-Savage*
Auteur : Jacques Nantel

Dans cet ouvrage, Jacques Nantel, président du Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac, a su immortaliser la construction de la bibliothèque Laurent-Savage, de la première pelletée de terre à l'inauguration. Nous vous invitons à venir découvrir tout le chemin parcouru grâce à ces magnifiques photos. Vous trouverez le livre sur le présentoir devant le comptoir de prêt. Consultation sur place seulement.

ADOLESCENTS

Titre : *Mystères à l'école*
Auteur : Collectif sous la direction de Richard Migneault
Édition : Druide

Ce recueil de quinze nouvelles aussi décapantes que surprenantes gardera les lecteurs en haleine jusqu'à la toute fin !

JEUNESSE

Titre : *Rien du tout !*
Auteurs : Marie-Hélène Jarry et Amélie Dubois
Édition : Isatis

Tout va trop vite pour Clara. Elle souhaite prendre le temps de compter les nuages, respirer les fleurs et ne rien faire du tout. Un album tout en douceur qui invite au repos et à la lenteur.

CLUB DE LECTURE POUR ADULTES

Pour les amateurs de littérature

Venez partager vos coups de cœur avec des passionnés de lecture ! Ces rencontres stimulantes vous permettront de socialiser, d'élargir vos horizons et de faire de belles découvertes ! Vous pouvez vous joindre au club de lecture en tout temps, en vous inscrivant à la bibliothèque au 450 472-7310, poste 101.

CLUB DE LECTURE DU MARDI
10 h à 11 h 30

Fin de la session d'automne
18 décembre

Début de la session d'hiver
15 janvier

CLUB DE LECTURE DU JEUDI
19 h 30 à 20 h 30, un jeudi sur deux

Fin de la session d'automne
13 décembre

Début de la session d'hiver
17 janvier

Gratuit pour les résidents, et 10 $ par session pour les non-résidents. Carte du citoyen ou du non-résident obligatoire.

BON À SAVOIR !

Pour vous aider à tenir votre dossier à jour, la bibliothèque peut vous envoyer par courriel des avis automatisés de courtoisie, de retard et de réservation. Vous pouvez en faire la demande auprès de l'équipe de la bibliothèque. Assurez-vous aussi que l'adresse courriel associée à votre dossier citoyen est valide.

NOS COUPS DE CŒUR

GROUPE DU MARDI

Titre : *Le grand magasin, Tome 1. La convoitise*
Auteur : Marylène Pion
Édition : Les éditeurs réunis

Montréal, 1926. Au prestigieux magasin Eaton, deux employés en quête de renouveau, Laurianne et Olek, se rencontreront et nourriront l'espoir d'une vie meilleure. En cette période d'après-guerre, l'établissement offrira du rêve aux clients et aux membres de son personnel…

GROUPE DU JEUDI

Titre : *L'empreinte de toute chose*
Auteur : Elizabeth Gilbert
Édition : CALMANN-LÉVY

XIXe siècle. L'auteur nous raconte le siècle kaléidoscopique qui voit jaillir l'esprit des Lumières. Sa plume est vive, insolente, savante et non dénuée de romantisme : à l'image de son héroïne. Alma Whittaker grandit auprès d'un père botaniste et d'une mère qui tient de sa famille de l'Hortus Botanicus d'Amsterdam une formidable érudition.

HORAIRE DES FÊTES

Notez qu'en raison du congé des fêtes, la bibliothèque sera fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1er et 2 janvier 2019.

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi
11 h à 20 h

Samedi et dimanche
11 h à 16 h

ACTIVITÉS CULTURELLES

...

La culture au rendez-vous !

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne à vsmsll.ca

Gratuit pour les citoyens. La carte du citoyen valide est obligatoire.

Non-résidents
Activité jeunesse : 5 $
Activité pour adultes : 10 $

La carte du **non-résident** valide est obligatoire.

La Ville peut, en tout temps, modifier une activité sans préavis et n'est pas tenue de reporter une activité annulée pour des raisons indépendantes de sa volonté.

LES CONTES TARTINE 18 MOIS À 4 ANS (PARENT-ENFANT)

À la bibliothèque

Votre enfant pourra développer son écoute et sa curiosité par cet atelier exploratoire sur les arts et la littérature. Une animation douce et colorée de 45 minutes où la musique est également au menu !

Prochaines animations

Samedi
26 janvier et 16 mars
9 h 15 à 10 h

Mercredi
13 février
9 h 15 à 10 h

HEURE DU CONTE ET BRICOLAGE | 3 À 8 ANS

À la bibliothèque

L'heure du conte est une belle activité culturelle et littéraire, qui comprend la lecture de contes et la confection d'un bricolage selon une thématique amusante.

Prochaines animations

Drôle d'hiver
Mardi 15 janvier
18 h 45

La Saint-Valentin
Mardi 12 février
18 h 45

Les poissons
Mardi 12 mars
18 h 45

SPECTACLE DE NOËL 2 À 8 ANS

Au centre communautaire

Mardi 11 décembre
18 h 30 à 19 h 15

Le père Noël s'est fait dérober son grand livre doré où il écrit le nom de tous les amis avec leurs cadeaux. Le joueur de tours Atchoumatchoum, un peu jaloux du père Noël, a caché le livre. Le père Noël envoie en mission spéciale Mimi-Noël, sa petite-fille. En compagnie des enfants, Mimi-Noël retourne au Pôle Nord, à la recherche d'indices. Elle visite le petit phoque Frimousse, l'ours polaire Chibouki et le pingouin Clopinou pour découvrir des indices et rapporter au père Noël le livre doré.

Cette activité gratuite est réservée aux citoyens. Places limitées.

DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE LIVRES

Au centre communautaire

Samedi 15 décembre
10 h à 11 h 30

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, en collaboration avec l'Association des auteurs des Laurentides, invite les jeunes de 5 à 10 ans à s'inscrire au Dépouillement d'arbre de livres. L'auteure de livres jeunesse Isabelle Larouche lira un conte, puis tous les enfants recevront en cadeau un livre adapté à leur âge. Cette activité se terminera par une collation de Noël. Trente places seulement sont disponibles, inscrivez-vous rapidement !

Cette activité gratuite est réservée aux citoyens.

SÉRIE DE CONFÉRENCES SUR LA PHOTOGRAPHIE

En collaboration avec le Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Ville offre une série de conférences à toute personne intéressée par le domaine de la photographie. Des conférenciers de tous horizons viendront partager leur passion !

Au total, ce sont sept conférences qui seront présentées, du mois de septembre 2018 à avril 2019.

Centre communautaire

KARINE HUARD
BOUDOIR
Vendredi 25 janvier
19 h 30

Photographe depuis 18 ans, amateure de portraits de mode et de famille, jusqu'à ce qu'elle découvre l'ultime forme de portrait : le boudoir. Son approche lifestyle où l'émotion prime, la personnalisation de ses séances ainsi que le soutien au développement personnel offert à ses clientes lui ont permis de se créer un créneau unique.

MICHEL BEAUREGARD
LIGHTROOM
Vendredi 22 février
19 h 30

Apprenez les différents outils du module de développement de Lightroom. La sélection de photographies utilisées proposera différentes approches pour améliorer le rendu d'une photo, telles que la retouche de la lumière, la correction d'un contre-jour, le réglage sélectif des couleurs (TSL), la correction du bruit, la conversion en noir et blanc, photo HDR, etc.

Inscription en ligne à vsmsll.ca

Pour les résidents : GRATUIT
Carte du citoyen obligatoire

Pour les non-résidents : 10 $

Les non-résidents devront s'inscrire par téléphone au 450 472-7310, poste 145.

ACTIVITÉS CULTURELLES DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

Pour connaître la programmation des activités culturelles ayant lieu durant la relâche scolaire, consultez le site Web sous l'onglet **Loisirs et culture** et **Activités culturelles**.

SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Du 20 au 27 octobre dernier, la bibliothèque Laurent-Savage soulignait la 20e édition de la Semaine des bibliothèques publiques. Les jeunes de 4 à 10 ans ont pu participer à une chasse au trésor très amusante, tandis que les jeunes de 6 à 12 ans ont aimé bricolé lors de l'activité *Mon livre, ma création !* Les adultes ont, quant à eux, assisté à une excellente conférence de l'auteure d'*Anecdotes d'une agente d'artistes,* Louise Hébert.

SOIRÉE HONORIFIQUE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le 14 septembre dernier se tenait la soirée officielle de remise des médailles pour les membres du Service de sécurité incendie intermunicipal Deux-Montagnes – Sainte-Marthe-sur-le-Lac, à laquelle étaient conviés tous les membres de la brigade ainsi que la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Me Sonia Paulu, et le maire de Deux-Montagnes, M. Denis Martin.

À cette occasion, 13 membres ont été honorés en recevant une médaille pour 20 années, une barrette pour 30 années ou 2 barrettes pour 40 années de dévouement et loyaux services.

C'est donc avec beaucoup de fierté que M. Ron Hunt, directeur du Service de sécurité incendie, remettait ces différentes distinctions aux membres honorés suivants :

MEMBRE RETRAITÉ
M. André Giroux – 30 années (absent)

MEMBRES ACTIFS
M. Ron Hunt – 40 années
M. Michel Thibault – 40 années
M. Brad Mills – 30 années
M. Brent Martin – 30 années
M. Louis Viau – 30 années (absent)
M. Eric Clark – 30 années
M. Steve Charron – 20 années
M. Randy Mills, – 20 années
M. David Michaud – 20 années
M. Michel Sabourin – 20 années
M. Ryan Kiley – 20 années
M. Patrick Sirois – 30 années

Crédit photo : Jean-Marc Pilon-Lavallée

LA PRÉVENTION DES INCENDIES DURANT LE TEMPS DES FÊTES

En vue des préparatifs du temps des fêtes, voici quelques conseils de prévention en sécurité incendie. Ceux-ci seront utiles lors de l'installation du sapin et des décorations de Noël.

- Pour l'éclairage de votre arbre ainsi que les décorations, utilisez uniquement des lumières et des rallonges électriques homologuées par un organisme reconnu (CSA, ULC ou UL) et éteignez toujours les lumières de Noël avant d'aller au lit ou de quitter la maison.
- N'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- Un sapin artificiel est plus sécuritaire, car il risque moins de prendre feu.
- Si vous préférez un arbre naturel, choisissez un arbre fraîchement coupé. Les aiguilles doivent être vertes et ne pas se détacher facilement.
- Coupez de nouveau le tronc (en biseau) dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité.
- Placez le sapin dans un récipient d'eau bien rempli et arrosez-le tous les jours.
- N'allumez pas les lumières dans un sapin trop sec, cela pourrait causer un incendie.
- Installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur (plinthes, chaufferette, foyer, etc.) et placez-le loin des endroits passants et des sorties.
- Ne brûlez pas les emballages de cadeaux ni les branches de sapin dans le foyer ou le poêle à bois. Les matériaux enflammés peuvent s'envoler dans la cheminée et se déposer sur le toit ou dans la cour.
- Soyez prudent en décorant le manteau de la cheminée et évitez d'y suspendre des matières inflammables (tissus synthétiques, sapinages, guirlandes de papier, etc.).
- Ne laissez jamais les chandelles allumées sur ou près de toute matière qui pourrait prendre feu. Assurez-vous d'utiliser des chandeliers solides qui ne basculeront pas et fixez les chandelles bien en place dans ceux-ci.

SOYEZ PRÉVOYANT !

La majorité des vols de souffleuse sont commis en plein jour

Les policiers de votre Service de police désirent vous rappeler ces quelques conseils :

- Si vous devez laisser votre souffleuse à l'extérieur, attachez-la avec une chaîne de métal et un cadenas et veillez à la couvrir à l'aide d'une toile afin d'éviter d'attirer les regards.
- Assurez-vous d'un bon éclairage extérieur en laissant vos lumières extérieures allumées dès la tombée du jour.
- Peinturez une petite partie de votre souffleuse avec une couleur qui vous permettra de l'identifier facilement ou encore burinez-la en y gravant votre numéro de permis de conduire.
- Enfin, soyez vigilant et signalez tout véhicule qui vous semble suspect en contactant le 911.

Si, malgré tous vos efforts, vous vous faites tout de même voler votre souffleuse, afin de faciliter le travail des policiers pour la retracer, veuillez remplir dès maintenant la section ci-dessous et conservez ce papier dans vos documents personnels.

Marque : _____

Modèle : _____

Couleur : _____

Année : _____

N° de série ou
inscription burinée : _____

SÉCURITÉ SUR LA GLACE

La prudence est de mise !

Chaque hiver, des événements tragiques se produisent sur les plans d'eau lors des activités récréatives sur la glace. Votre Service de police vous lance un appel à la vigilance : avant de circuler sur un plan d'eau, assurez-vous qu'il soit suffisamment gelé. Pour ce faire, il est primordial de mesurer l'épaisseur de la glace à différents endroits afin de vérifier qu'elle supportera votre poids, celui de votre équipement et celui de votre moyen de transport.

La Société de sauvetage recommande que l'épaisseur de la glace soit d'au moins 10 cm (4 pouces) pour qu'une personne puisse y marcher, y pêcher ou y faire du ski de randonnée. D'ailleurs, la glace est habituellement classée en fonction de sa couleur. La glace bleue transparente est la plus résistante. Faites vos activités sur des sentiers où des organisations vérifient l'épaisseur de la glace.

Le Club de motoneige les Lynx de Deux-Montagnes rapporte qu'à chaque saison, près du quart des décès en motoneige sont survenus par noyade. La vigilance est de mise ! Avant votre sortie, prenez un moment pour évaluer l'état des sentiers à l'aide des sites Web de nos organisations locales, soit :

- **clubquadbasseslaurentides.com**
- **clublynx.qc.ca**

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour une sortie sécuritaire et plaisante.

Bonne randonnée !

CHRISTOPHER HARDING
Agent sociocommunautaire
Relationniste médias
450 473-4686, poste 256
charding@rpldm.ca

LIGUE NAVALE
DEUX-MONTAGNES

Inscriptions – Activités pour les garçons et les filles de 9 à 12 ans sur les bateaux et la vie en mer, la marche militaire, la survie en forêt, la musique, etc.

QUAND | Samedi de 8 h 15 à midi
COÛT | 65 $
LIEU | Légion royale canadienne
INFO | **514** 922-7165
deux-montagnes@liguenavaleducanada.qc.ca
facebook.com/CCLN-Deux-Montagnes

Cercle de Fermières

Activités créatives – Nous vous invitons à vous joindre à une organisation féminine, pleine de chaleur humaine, d'amitié, de partage de connaissances dans l'artisanat, le tissage et le tricot, la couture et la broderie, et tellement plus !

QUAND | Lundi et mercredi de 13 h à 15 h et de 18 h 30 à 21 h
COÛT | 30 $ par année incluant l'abonnement au magazine *L'Actuelle* publié cinq fois par année.
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 598-6045
brodie944@hotmail.com

Danse en cœur

Cours de danse en ligne de niveau débutant et intermédiaire avec Francine Laganière, professeure diplômée de l'équipe de Lyne Lefebvre – Journée portes ouvertes pour les inscriptions à la session d'hiver 2019.

QUAND | Mercredi 9 janvier de 9 h 30 à 14 h 30, et début des cours le 16 janvier à 9 h 30. Soirées prévues les 19 janvier et 16 février (spécial St-Valentin).
COÛT | 75 $ pour 15 cours
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 491-5774 OU 450 623-0786
danseenceour@videotron.ca
danseencoeur.ca

CESAME

Inscriptions pour janvier 2019 – Services communautaires aux familles de la MRC Deux-Montagnes. Plusieurs ateliers seront offerts : stimulation précoce (3 à 5 ans), stimulation adaptée (enfants aux besoins particuliers), Vive la discipline, groupe de papas, et programme pour éducateurs(trices) en garderie.

INFO | 450 623-5677
cesamedeuxmontagnes.com

CLUB DE SKI
DEUX-MONTAGNES/RIVE-NORD

Sports de glisse (ski et planche à neige) pour toute la famille. Nous avons plusieurs forfaits à vous offrir, avec ou sans transport, et avec ou sans leçons.
QUAND | Samedi
COÛT | Varie selon les forfaits
LIEU | Départ de l'autobus dans le stationnement du SUPER C
INFO | 450 473-0641
info@skideuxmontagnes.ca
skideuxmontagnes.ca

Club de l'âge d'or

Célébration du 45e anniversaire – Le Club de l'âge d'or fêtera son 45e anniversaire lors d'une soirée spéciale. Plusieurs surprises au menu !
Vous pouvez également vous joindre à nous en tout temps pour jouer à la pétanque et aux cartes. Bienvenue à tous !

QUAND | Mardi 11 décembre à 18 h
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 623-0180

CLUB DE SOCCER SHAMROCKS FC

DEUX-MONTAGNES

Académie Futsal – session d'hiver
Programme offert par le Club qui mettra l'accent sur le développement de la technique, la rapidité d'exécution et la confiance en soi. Places limitées à 20 par groupe.
QUAND | Dimanche, du 13 janvier au 31 mars
COÛT | entre 90 $ et 115 $, pour un total de 12 cours
ÂGE | 5 à 14 ans
NOUVEAUTÉ | U10 à U14
Groupe pour filles seulement !
LIEU | École Emmanuel-Chénard
INFO | Inscriptions à
amilia.com | soccerdxm.org
Facebook.com/officielshamrocksfc

CENTRE D'ENTRAIDE RACINE-LAVOIE

La Boît'Appétit – Regroupement d'achats de fruits et de légumes frais de première qualité, à bas prix.
QUAND | Livraison le mercredi après-midi toutes les 2 semaines
COÛT | 8 $ petite boîte, 12 $ moyenne boîte, 18 $ grande boîte
LIEU | Centre d'entraide Racine-Lavoie
INFO | 450 623-6030 |
info@entraideracinelavoie.org
entraideracinelavoie.org

4 Korners

Centre de ressources familiales – Inscription aux activités débutant en janvier 2019. Pause-café « Senior Men », groupe de jeux, matinées parent-enfant, scrapbooking, tai-chi, yoga sur chaise. Notez que les activités se déroulent en anglais.
QUAND | Dès maintenant !
COÛT | Activités gratuites pour les membres, adhésion 10 $/année
INFO | 450 974-3940
facebook.com/4KornersCenter
4kornerscenter.org

Club Optimiste

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Soirée de danse jeunesse avec cantine, DJ et tirages de prix de présence.
QUAND | Les vendredis 7 décembre, 11 janvier et 1er février de 19 h à 21 h 30
COÛT | 5 $
ÂGE | 8 à 13 ans
LIEU | Pavillon Jeunesse Optimiste
INFO | 514 506-3627
facebook.com/club-optimiste-sainte-marthe-sur-le-lac

FLEUR DE L'ÂGE

Club de pétanque intérieur – Venez vous amuser et vous faire de nouveaux amis.
QUAND | Jeudi,à 12 h 45
COÛT | 15 $ par année, incluant le dîner de fin de saison
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 473-2942

DANSE DE L'AMITIÉ

Cours de danse en ligne et soirées de pratique avec Diane Degré, professeure diplômée de L'APDEL. Venez vous amuser avec nous !
QUAND | Lundi : **débutants** de 9 h à 11 h 30, **intermédiaires** de 12 h 45 à 15 h et de 19 h à 21 h, incluant la pratique
COÛT | 60 $ pour 15 cours

Journée portes ouvertes 2019
QUAND | 7 janvier, de 10 h à 14 h 30 et de 19 h à 20 h 30
Début des cours le 14 janvier

Soirées thématiques à venir
QUAND | 26 janvier et 23 février
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 623-0241

NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE
3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
Téléphone _____ 450 472-7310
Cabinet de la mairesse _____ poste 144
Direction générale _____ poste 144
Service du greffe _____ poste 144
Service des communications et relations avec les citoyens _____ poste 109
Service de l'urbanisme _____ poste 120
Service des taxes _____ poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
99, rue de la Mairie
Téléphone _____ poste 101

CENTRE COMMUNAUTAIRE
99, rue de la Mairie
Service des loisirs et de la vie communautaire _____ poste 145
Service des arts et de la culture _____ poste 145

GARAGE MUNICIPAL
2960, boulevard des Promenades
Service des travaux publics et de l'entretien du territoire _____ poste 111
Service du génie et d'aménagement du territoire _____ poste 116

RÉGIE DE POLICE _____ 450 473-4686

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE _____ 450 473-2730

URGENCES _____ 911

Responsable de la publication : Me Sonia Paulus, mairesse
Rédaction des textes et coordination : Geneviève Béala, responsable des communications et des relations avec les citoyens
Mise en page et infographie : Communications Studiogrif
Impression : Imprimerie L'Empreinte inc.
Distribution : Postes Canada
Tirage : 7 400 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements. Elle est distribuée gratuitement, dans tous les foyers marthelacquois, et publie plusieurs photos prises par le *Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac*.

Prochaine parution : printemps 2019

vsmsll.ca